

CONVOCAION DU 11 JUIN 2025
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Remplace la délibération DCM 202519 suite à erreur matérielle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir l'avenant à la convention de livraison des repas de la cantine scolaire ANSAMBLE, dans laquelle la société de restauration nous informe de sa prochaine augmentation tarifaire.

Pour rappel, il explique de nouveau au conseil que les charges de personnel, de chauffage et d'entretien liées à la cantine ne sont pas répercutées aux familles sur le prix du ticket de cantine.

Il propose donc d'établir les prix suivants pour la cantine à compter du 1er septembre 2025 :

- Repas enfant : 4€10 (contre 4€00 actuellement)
- Repas adulte : 4€10 (contre 4€00 actuellement)

Il rappelle que seuls l'enseignante, l'aide en emploi civique et le personnel communal qui le désireraient peuvent bénéficier de ces repas.

Le conseil accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme, le 3 juillet 2025

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



DCM 202522

**Révision des
tarifs de cantine**

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **10**

Présents

Maire :

Gilles DELFOLIE

Adjoint :

Cécile REGRAIN

Conseillers

municipaux

Delphine COURTOT
Pascale IGORRA
Christel LEBLANC
Elodie PHILIPPON
Jean-Jacques LANDUYT
Pascal LECOURT

Excusés

Philippe COUSIN
(pvr à P.LECOURT)
Gilles CHANTRIER
(pvr à P.IGORRA)

Absent

Geoffrey TOURNY

Pouvoir 2

Pour 10

Contre 0